

Projet associatif 2013



L'association a pour objet d'initier, de développer et conduire tout projet ou action s'inscrivant dans le champ des politiques sociales ou médico-sociales, permettant d'améliorer les conditions d'existence des personnes confrontées à des difficultés temporaires ou durables. Elle entend le faire dans le respect de leur dignité et avec la volonté de valoriser les potentialités de chacune d'entre-elles pour leur permettre d'accéder à des conditions de vie meilleures en position d'acteur de leur propre devenir.

Siège social et administratif :
12 boulevard Jean Jaurès - 54000 NANCY
 Tél. : 03 83 41 60 80 - Fax : 03 83 41 60 79
 courriel : direction@asso-ars.org

Les valeurs humanistes de l'association

L'association a pour objet d'initier, de développer et conduire tout projet ou action s'inscrivant dans le champ des politiques sociales ou médico-sociales, permettant d'améliorer les conditions d'existence des personnes confrontées à des difficultés temporaires ou durables. Elle entend le faire dans le respect de leur dignité et avec la volonté de valoriser les potentialités de chacune d'entre-elles pour leur permettre d'accéder à des conditions de vie meilleures en position d'acteur de leur propre devenir.

Les valeurs humanistes de l'association

Le centre d'hébergement d'accueil et d'Orientation (CHAO) est créé en 1979 par le Bureau d'Aide Sociale de la Ville de Nancy pour accueillir les personnes momentanément ou plus durablement en situation d'exclusion. L'association Accueil et Réinsertion Sociale (ARS) créée en décembre 1980 succède au Bureau d'Aide Sociale pour gérer cet établissement. Elle n'a cessé de développer des actions de réinsertion dans tous les domaines du champ social. Au fur et à mesure de l'extension de ses missions et des réponses institutionnelles face à des situations de plus en plus complexes, l'association a renforcé ses moyens humains et techniques, mais s'est efforcée aussi d'affermir les valeurs, principes et convictions qui sous-tendent son action.

Alors que depuis de nombreuses années se multiplient des initiatives privées et publiques dans le champ de la solidarité, l'objectif de ne plus voir personne abandonné à son isolement face à des difficultés quotidiennes insurmontables, s'éloigne malheureusement de plus en plus. Les sociétés modernes génèrent des relations sociales atomisées et instables. L'individu s'y retrouve isolé. Elles affaiblissent le lien social et rendent vulnérables, particulièrement en temps de crise, les personnes les plus fragiles.

L'analyse développée par des sociologues qui font autorité aide à mieux comprendre ce qui se passe depuis 20 ans en matière d'exclusion. Elle s'est trouvée renforcée par l'émergence des nouvelles formes de pauvreté. Leur constat est celui du passage d'une société verticale de classes avec des gens en haut et des gens en bas, à une société horizontale où l'important est de savoir si l'on est au centre ou à la périphérie (*). Face aux situations d'exclusion, l'enjeu nouveau et majeur porte sur l'intégration dans des réseaux d'échanges pour éviter la relégation dans une sorte de vide social qui s'étend et menace de trop nombreuses personnes.

Dépassant l'analyse sociologique, le projet associatif prend appui sur des fondements philosophiques et éthiques, à base de justice sociale et de respect de la dignité de la personne humaine. Et dans la mesure où l'ARS se trouve inévitablement engagée dans un champ social et médicosocial soumis aux politiques publiques, il importe que puissent être croisées de façon constante l'éthique et le politique. Au cœur de ce contexte, le fondement de notre engagement demeure le respect de la personne humaine et notre action doit donc se déployer en faveur de meilleures conditions d'existence pour chacun.

Référence aux propos d'Alain Touraine en mai 1993 « face à l'exclusion » – revue Sciences Humaines

L'histoire de l'ARS

Le 2 mai 1979, le Centre d'Hébergement d'Accueil et d'Orientation a ouvert ses portes dans les anciens locaux de l'asile de nuit de la ville de Nancy.

Cet établissement avait pour mission : (extraits des premiers statuts)

- *d'accueillir au même titre que les grands marginaux de l'ancien asile, toutes les personnes seules et les familles incapables d'assumer leurs responsabilités sociales ou familiales,*
- *d'orienter ces différentes populations vers des structures spécialisées en vue d'une resocialisation et d'une réinsertion,*
- *de favoriser leur insertion par le logement : principe des baux glissants.*

La gestion en a été confiée au Bureau d'Aide Sociale puis en 1981 à l'association Accueil et Réinsertion Sociale, créée quelques mois plus tôt.

Ce choix a permis au Centre d'Hébergement d'Accueil et d'Orientation d'acquiescer une plus large autonomie d'action, de devenir indépendant sur le plan budgétaire tout en conservant un lien étroit avec la municipalité à travers son centre communal d'action sociale.

Un développement marqué par une succession d'initiatives et de réajustements.

Au fil des ans, de nouvelles réponses ont été imaginées pour faire face à l'évolution des phénomènes de précarité et d'exclusion sociale.

Les efforts ont porté sur :

- le traitement de la grande marginalité et de l'urgence sociale,
- le maintien et l'accès au logement,
- l'insertion professionnelle,
- le renforcement de la coopération avec les acteurs de santé.

Des expériences, souvent innovantes, se sont multipliées, certaines d'entre elles étant prises en référence pour l'élaboration de nouvelles orientations nationales et notamment la loi Besson de 1990 visant à la mise en œuvre du droit au logement. L'ARS devient ainsi un interlocuteur privilégié des pouvoirs publics locaux qui reconnaissent à l'association sa capacité d'adaptation et de réaction rapide aux événements sociaux.

Passer de 20 salariés à 150 en quelques années ne se fait pas sans quelques difficultés structurelles. En 1989, un premier recadrage des activités est effectué par une redéfinition des missions de chaque établissement. En 1995, de nouvelles difficultés apparaissent principalement liées au dispositif logement. Pour y faire face avec le soutien de l'Etat, du Conseil Général et de la Ville de Nancy, à la suite d'un audit, une profonde restructuration de l'ARS a été engagée :

1998 Réorganisation des activités autour de quatre établissements :

- ARS Camille Mathis : accueil d'urgence et orientation
- ARS Pierre Vivier : traitement de la grande marginalité
- ARS Austrasie : insertion par le logement
- ARS Emploi Formation : insertion professionnelle

1999 Réorganisation des services comptables et administratifs :

- création d'un pôle comptable unique
- gestion renforcée des ressources humaines

2000 Modification des statuts de l'association :

- autonomie juridique vis-à-vis du CCAS et de la Ville de Nancy
- partenariat fort avec les services de l'Etat et les collectivités territoriales
- vie associative renforcée

2003 Ossature associative affermie :

- nouvelle organisation du pôle de direction et de gestion
- repositionnement de certaines activités à des fins de cohérence

2007 Nouveaux statuts de l'association :

- nouvelle gouvernance avec un conseil de surveillance et un comité exécutif
- nouvelle implantation du siège social et siège administratif (direction générale et comptabilité) au 12 boulevard Jean Jaurès à Nancy

2012 Développement conséquent des activités nécessitant leur réorganisation autour de trois pôles :

- Urgence & Territoires
- CHRS & Santé
- Logement & Insertion

Les champs d'activité en 2013

Les activités de l'association sont principalement dirigées vers les personnes adultes confrontées à des difficultés d'ordre social. Implantées en Meurthe et Moselle sud, elles se répartissent autour de quatre axes :

L'urgence sociale : La gestion du 115 pour l'ensemble du département
3 Services d'Accueil d'Orientation (Nancy agglo, Lunévillois et Val de Lorraine)
Un dispositif d'hébergement d'urgence accueillant plus de 800 personnes
Un accueil de jour dit boutique de la solidarité
Une équipe mobile dite SAMU social
Des actions complémentaires en période hivernale (repas du soir,...)

Les services d'hébergement :

- 2 CHRS à Nancy : ARS Camille Mathis (familles et femmes seules) 180 places
 ARS Pierre Vivier (adultes marginalisés) 35 places
- 1 CHRS dans le Lunévillois (principalement des familles) 35 places
- 1 CHRS au Val de Lorraine (principalement des familles) 35 places
- Centre d'Accueil pour les Demandeurs d'Asile (CADA) 153 places
- Les logements transitoires 29 logements
- 2 Maisons Relais 49 places

Une section médico-sociale :

- Lits Halte Soins Santé 20 places
- Foyer d'Accueil Médicalisé 30 places
- Appartements de Coordination Thérapeutique 21 places

Les services d'accompagnements sans hébergement :

- L'intervention à domicile :
 - l'accompagnement social lié au logement (ASLL)
 - l'accompagnement vers et dans le logement (AVDL)
 - la mission sociale au sein des résidences ADOMA
 - les interventions dans le cadre d'une action conjointe avec la Police et le CPN
(CPN : Centre Psychothérapeutique de Nancy)
- L'insertion professionnelle :
 - les accompagnements socioprofessionnels
 - les chantiers d'insertion
- Les actions spécifiques :
 - les interventions dans les lieux de prostitution
 - les actions de prévention contre les toxicomanies

Les coopérations inter-associatives

l'échange

AGU 54 : 7 rue Lionnois - 54000 Nancy

Association de gestion d'un accueil de jour pour toxicomanes à Nancy

Les membres de l'association sont :

- le Centre Hospitalier Universitaire de Nancy
- l'association le Grand Sauvoy
- l'association Accueil et Réinsertion Sociale



AB Restauration : 34 rue du Général Leclerc - 54320 Maxéville

Entreprise de restauration collective et de services aux particuliers sous forme de Société par Actions Simplifiée au capital de 200 000 € comprenant deux actionnaires à parts égales :

- l'association de gestion de la maison de retraite *Notre Dame du Bon Repos*
- l'association *Accueil et Réinsertion Sociale*

Membre du groupement



ASSIGMA : 12 boulevard Jean Jaurès - 54000 Nancy

Association dite de préfiguration destinée à faciliter l'étude de rapprochement institutionnel des trois associations adhérentes en référence au protocole de collaboration conclu le 1^{er} juillet 2010 et à son avenant du 24 janvier 2012.

Les membres de l'association sont :

- l'association CARREFOUR de Metz
- le Centre d'Activités Sociales, Familiales et Culturelles de Rambervillers
- l'association Accueil et Réinsertion Sociale

La gouvernance

➤ l'assemblée générale :

Elle est composée de deux collèges :

- 1) le 1^{er} collège représentant les collectivités et établissements publics territoriaux désignés tous les trois ans par le conseil de surveillance sur proposition du comité exécutif.
- 2) le 2^{ème} collège composé des membres adhérents. Il s'agit uniquement de personnes physiques remplissant les conditions suivantes :
 - souscrire à l'esprit et au contenu des statuts ainsi qu'au projet associatif,
 - être agréé par le conseil de surveillance sur proposition du comité exécutif.

L'assemblée générale ordinaire examine le rapport d'activité, le rapport financier et le rapport moral et d'orientation du comité exécutif ainsi que le rapport du conseil de surveillance sur les questions relevant de sa compétence.

Elle approuve ou redresse les comptes de l'exercice clos après avoir pris connaissance des rapports des commissaires aux comptes.

Elle procède aux élections des membres au conseil de surveillance et ratifie la désignation des membres de l'association nommés provisoirement par le conseil de surveillance.

➤ le conseil de surveillance :

Il se compose de 15 membres minimum et 29 membres maximum répartis en deux collèges :

- collège des représentants des collectivités et établissements publics territoriaux,
- collège *des membres adhérents*.

Le nombre de membres adhérents au sein du conseil de surveillance doit toujours être supérieur de 3 membres à celui des représentants des collectivités et établissements publics territoriaux.

Il exerce une mission de contrôle de la gestion de l'association par le comité exécutif. Il exerce un pouvoir de nomination et un pouvoir d'intervention et de proposition dans la définition de la stratégie politique et de communication de l'association.

➤ le comité exécutif :

Le comité exécutif administre et dirige l'association sous le contrôle du conseil de surveillance. Le nombre de ses membres est fixé par le conseil de surveillance, sans pouvoir être inférieur à 3 et sans excéder le nombre de 5.

Le conseil de surveillance détient le pouvoir de révocation du comité exécutif.

Le comité exécutif est investi à l'égard des tiers des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de l'association et réaliser tous actes et opérations qui ne sont pas réservés à l'assemblée générale ou au conseil de surveillance.

➤ le conseil de direction :

Il est composé de l'ensemble des directeurs et du directeur général. Il se réunit chaque semaine.

Il a pour vocation de traiter tous les sujets relevant de la gestion de l'association, qu'ils touchent à la vie quotidienne institutionnelle ou au positionnement sur des sujets généraux et la stratégie associative.

Sans pouvoir de décision, il émet des avis motivés permettant d'éclairer le directeur général ou les instances associatives selon les répartitions de compétences.

Les projets

Depuis les années 2000, les exigences imposées aux acteurs du secteur social et médico-social n'ont cessé de croître : clarification des activités effectuées, optimisation des moyens mobilisés, rationalisation budgétaire, performance de la gestion administrative sans omettre une gestion attentive et rigoureuse des ressources humaines.

Au cours de cette dernière décennie, l'ARS a poursuivi son développement, a mis en place une gouvernance lisible et efficace et a retrouvé progressivement une structure financière stable.

Le projet associatif validé par l'assemblée générale du 25 avril 2009 comportait des axes de développement qui doivent être revisités. Certains ont, en effet, été réalisés même au-delà de ce qui était initialement imaginé, d'autres n'ont pu se concrétiser, du moins pour certains d'entre eux, avec l'ampleur souhaitée.

Le conseil de surveillance est chargé de suivre la mise en œuvre du projet et d'en proposer son évolution et son adaptation :

A partir des ressources et capacités internes à l'association :

- de poursuivre le développement de **prestations médico-sociales** pour les personnes issues de la grande précarité et présentant fréquemment des troubles du comportement, des états de santé dégradés ainsi que des conduites addictives prononcées. Ces personnes n'ont pas accès ou ne peuvent se maintenir dans les structures correspondantes à leurs besoins. C'est ainsi qu'ont été créés sur le site d'ARS Pierre Vivier à Nancy, une section Lits Halte Soins Santé, des Appartements de Coordination Thérapeutique, un Foyer d'Accueil Médicalisé. Des besoins complémentaires sont ressentis, des lits de soins de longs séjours et la prise en charge médicalisée des personnes d'un grand âge.

Afin d'anticiper d'éventuelles opportunités qui correspondraient à ces attentes, une nouvelle emprise foncière jouxtant le site a été acquise par l'association, permettant le cas échéant de construire un nouveau bâtiment.

- de poursuivre le développement de petites unités de vie de type **maisons relais ou pensions de familles**. Ces équipements correspondent très bien aux besoins de nombreuses personnes à très faibles ressources financières, aspirant à accéder à une plus grande indépendance mais dans l'incapacité de vivre dans un logement traditionnel faute d'autonomie suffisante pour gérer leur vie quotidienne et craignant la solitude. Les résidences Marie Leszczynska et des frères Chaligny mises en service en 2008 ont prouvé leur pertinence.
- de développer les capacités d'accueil des ménages sollicitant l'asile politique en France. Le centre d'accueil des demandeurs d'asile (CADA) géré par l'ARS, d'une capacité de 153 places s'avère être très insuffisant pour répondre à la demande. 450 personnes sont, fin 2012, au SAO de Nancy en attente d'un accueil en CADA. Qu'elles obtiennent satisfaction ou qu'elles soient déboutées de leur demande de statut de réfugiés, ces personnes demeurent sur le territoire national. L'association souhaite que des actions renforcées puisse être proposées et, en tout premier lieu, celles favorisant l'apprentissage du français pour faciliter leur intégration.

- Les activités destinées à répondre aux situations relevant de la grande précarité et de l'urgence sociale ont connu un fort essor au cours de ces dernières années. Elles pallient les insuffisances des dispositifs institutionnalisés d'aide sociale dans l'impossibilité de couvrir l'ensemble des besoins. La politique dite du *logement d'abord* avait et a encore l'ambition d'être un remède efficace, estimant que nombre de personnes aujourd'hui hébergées ou sans toit retrouveraient rapidement un degré d'autonomie suffisant, pour peu qu'elles soient relogées dans des conditions convenables.

Favoriser le relogement ou le maintien dans le logement est un objectif louable auquel l'association souscrit sans réserve mais la grande pauvreté demeurera par la poursuite des flux migratoires de personnes étrangères à la recherche de meilleures conditions de vie.

Dans ce contexte, les dispositifs relevant de l'urgence sociale resteront indispensables. Il est nécessaire d'y adjoindre une organisation renforcée que la création des SIAO départementaux, créés à cet effet, n'a pas encore réussi à mettre en œuvre.

L'association, très impliquée depuis son origine pour apporter des prestations de première nécessité aux personnes les plus démunies, souhaite participer activement à cette démarche en lien avec l'ensemble des acteurs impliqués.

A partir de coopérations renforcées et d'unions avec d'autres associations gestionnaires :

Pour être en mesure de faire face aux enjeux de demain, un périmètre associatif plus large en termes d'activités mais également en termes d'élargissement territorial, s'impose. L'échelon régional devient de plus en plus le niveau géographique minimal pour demeurer un interlocuteur crédible auprès des pouvoirs publics. La généralisation des appels à projets, couplée à une durée limitée des autorisations de fonctionnement, implique de développer des moyens d'ingénierie permettant d'être réactif et de pouvoir mobiliser les énergies dans des temps courts.

Un nouveau palier doit être franchi en poursuivant son développement interne mais également en s'unissant à d'autres opérateurs associatifs du champ social et médico-social.

A cette fin, ASSIGMA a été créée avec pour objet de rechercher les moyens concrets pour unir les forces de chacun de ses adhérents. Elle regroupe actuellement trois associations mais demeure potentiellement ouverte à d'autres. Cette association s'inscrit dans une dynamique nationale des regroupements associatifs. Ce mouvement s'accélère et prendra de l'ampleur au cours des prochaines années.

La communication

La participation active de représentants de l'ARS dans de nombreuses instances :

- conseils d'administration d'organismes agissant dans des secteurs complémentaires (psychiatrie, santé publique, personnes dépendantes, logement, emploi, justice, loisirs)
- fédérations et syndicat d'employeurs du secteur social et médico-social

L'information des adhérents et des salariés par un bulletin périodique.

Un site internet fonctionnel depuis 2010 : www.asso-ars.fr

